

Le jeudi 28 avril 2022

Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux

Destinataires : Conseil Municipal

**CONVOCATION**

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui se tiendra le :

**Jeudi 5 mai 2022 à 18 h 30**

à la salle du conseil municipal

**Objet de la séance :**

- Demande de classement en ENS du lac de Pincemaille
- Décisions modificatives
- Subventions 2022
- Avis sur l'avant-projet réaménagement du centre bourg de Rillé
- Proposition achat terrain Bourgneuf
- Questions diverses

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Xavier DUPONT

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 5 MAI 2022**

Date de la convocation : 28/04/2022	Nombre de membres en exercice : 11
Date affichage : 28/04/2022	Nombre de membres présents : 9 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 2
<i>L'an deux mil vingt-deux, le cinq mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Rillé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Rillé, par le Maire Monsieur Xavier DUPONT.</i>	<b>Présents</b> : Xavier DUPONT, Anne GODIER, Bénédicte SLONINA, Florence CROCHARD, David FOSTIER, José GRUWE, Antoine JANOD, Thierry MARTIN, et Rosalie YOUSFI
<b>Secrétaire de séance</b> : Florence CROCHARD	<b>Absent</b> :
<b>Certifié exécutoire</b>  Publié ou notifié le 9 mai 2022	<b>Absentes représentées</b> : Nicolas BRIARD (ayant donné procuration à SLONINA Benedicte); Sébastien RAMEAU (ayant donné procuration à CROCHARD Florence )

Validation à l'unanimité des comptes rendus des conseils municipaux du 3 février, 8 mars et 8 avril 2022

**1- Ajout à l'ordre du jour****D/2022-15**

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : offre bancaire. En effet, les propositions financières reçues ne sont valables que 15 jours, il convient de réagir vite pour pouvoir commencer les travaux de rénovation du logement communal par la suite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

<b>2- PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE – LAC DE PINCEMAILLE - PERIMETRE ET CLASSEMENT AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES</b>	<b>D/2022-16</b>
--	------------------

La communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire anime sur son territoire une dynamique territoriale en lien avec ses compétences croisées sur le développement territorial local et sur l'environnement.

En ce sens, son implication s'est progressivement instaurée sur le site du Lac de Pincemaille, tout d'abord, sur les enjeux touristiques et de développement local, puis sur les enjeux environnementaux au travers de l'animation du site Natura 2000, puis d'un plan de gestion environnemental de site.

Arrondissement de CHINON

Commune de Rillé

---

La CCTOVAL assure aujourd'hui la gestion du site sur ces deux thématiques :

- pour les parcelles aux abords du lac dont elle est propriétaire ;
- par conventionnement avec la commune de Rillé, elle-même propriétaire de plusieurs parcelles aux abords du lac ;
- en accord avec le Syndicat Mixte Pour le Développement Agricole de la Vallée de l'Authion, propriétaire du lac.

La commune de Rillé continue d'assurer techniquement l'entretien régulier des parcelles dont elle est propriétaire.

La communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire s'est particulièrement engagée pour la préservation et la valorisation du site en réalisant en 2019 **un plan de gestion environnemental du site**. Une élaboration, accompagnée techniquement et financièrement par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire. Dès lors, plusieurs actions ont été engagées pour améliorer la connaissance, le fonctionnement et la gestion sur le site : étude bathymétrique, vidange, fermeture des accès à la circulation automobile, optimisation de la signalétique, expérimentation de gestion différenciée des espaces prairiaux...

Au travers de la mise en place de ces actions, la CCTOVAL souhaite valoriser le patrimoine naturel du site : hydrologique, paysager, biodiversité... tout en développant des activités en lien avec la nature.

Au regard de ces éléments, et des enjeux remarquables présents sur le site, la commune de Rillé souhaite soutenir la demande de la **communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire**, à voir inscrire par le Département d'Indre-et-Loire, **le site du lac de Pincemaille et ses abords au titre des Espaces Naturels Sensibles**.

Cette reconnaissance porterait sur **76,3 hectares** dont 24,8 ha hectares sont constitués de surfaces en eau de la retenue.

**La commune de Rillé est propriétaire de 11,5 ha ; la CCTOVAL est propriétaire de 4,6 ha ; le SYDEVA est propriétaire de 27,5 ha. Et 32,7 ha sont privés.**

Dans le cadre de la présente demande, ces parcelles seraient soumises au droit de préemption.

Aussi, la commune de Rillé souhaite déléguer son droit de substitution au titre des ENS à la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, conformément à l'article L.215-7 du Code de l'Urbanisme.

Le périmètre ENS exclue les parcelles bâties (maison et terrains privatifs attenants) ou fortement aménagées (infrastructures du camping et terrains attenants, emprises de la voie ferrée, minigolf, bâtiments dédiés aux activités nautiques, accrobranches.)

Le classement en ENS du lac de Pincemaille permettra :

- de préserver voire développer la richesse écologique du site, ainsi que les services rendus par les écosystèmes,

- 
- d'ouvrir ces espaces au public pour en faire un lieu de sensibilisation pour tous à la richesse des habitats naturels et des paysages,
  - d'obtenir les moyens techniques et financiers pour mettre en œuvre le plan de gestion du site ;
  - De renforcer l'implication du CD37 dans la gestion de ce site sur lequel il est étroitement intégré depuis 2017 ;
  - De développer une stratégie foncière sur le site.

En ce sens, et pour assurer la bonne cohérence des actions menées sur le site, il est convenu que la commune de Rillé confère à la CCTOVAL la coordination de toutes les actions liées à l'Espace naturel sensible.

Au vu de ces éléments,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet de sollicitation de classement du site en Espace naturel sensible (ENS) déposé par la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire ;
- **APPROUVE** le périmètre de l'Espace Naturel Sensible du Lac de Pincemaille, présenté en annexe,
- **VALIDE** la liste des parcelles communales et intercommunales à classer au titre des Espaces Naturels Sensibles, présentée en annexe,
- **VALIDE** la liste des parcelles privées à classer au titre des Espaces Naturels Sensibles et qui seront soumises au droit de préemption, présentée en annexe,
- **AUTORISE** la délégation de son droit de substitution à la CCTOVAL, dont la commune dispose au titre des ENS (art L.215-7 du code de l'urbanisme), pour que la CCTOVAL puisse préempter à la place du Département

## ***2 - Décisions Modificatives N°1***

***D/2022-17***

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

## decision modificative 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-875 : Valeurs comptables des immobilisations cédées	3 048,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7781 : Différences sur réalisations (négatives) transférées en invest.	0,00 €	0,00 €	2 048,98 €	0,00 €
<b>TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>3 048,98 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 048,98 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 048,98 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 048,98 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
<b>TOTAL R 024 : Produits de cessions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
D-192 : Plus ou moins value sur cession d'immobilisation	2 048,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2182 : Matériel de transport	0,00 €	0,00 €	3 048,98 €	0,00 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>2 048,98 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 048,98 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-1332 : Amendes de police	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
R-1342 : Amendes de police	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>2 048,98 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 048,98 €</b>	<b>4 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-5 097,96 €</b>		<b>-5 097,96 €</b>

**3 – Attribution subventions aux associations****D/ 2022-18**

L'enveloppe budgétaire consacrée au soutien d'association a été voté au budget primitif à hauteur de 1500€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions aux associations communales suivantes pour un total de 1 455 €

- USEP RILLE (école) : 200 €
- AECFM CHEMIN DE FER DE RILLE : 200 €
- CERCLE PRIVE LA BOULE JOYEUSE : 200 €
- SYNDICAT DE CHASSE DE RILLE : 50 €
- APE CHACOURILLAU : 55 €
- AMICALE DES POMPIERS DU LATHAN : 100 €
- ECOLE DE MUSIQUE DE CLERE LES PINS : 400 €
- AVENIR CYCLISTE TOURAINE : 150 €
- LES JEUNES AGRICULTEURS DU CANTON DE CHATEAU LA VALLIERE : 100 €

**4 – PROPOSITION D'ACHAT TERRAIN**

**D/2022-19**

Mme RENOUE Julie et Mr VIALATOU Emmanuel, propriétaire d'un logement sur bourgneuf souhaiterait céder une parcelle de terrain situé à l'opposé de leur logement, et qu'ils ont du mal à entretenir (actuellement en friche).

Après discussion avec Monsieur le Maire, Mme RENOUE souhaite le céder à titre gracieux. En cas d'accord du conseil municipal, il est convenu que la commune de Rillé prendra à sa charge les frais de notaire en retour.

Le terrain cadastré AK0158 d'une surface de 784 m<sup>2</sup> situé au lieu-dit calvaire de Bourgneuf permettra la création d'une haie arborée afin de camoufler les cabanes situées en bordures de route.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- **ACCEPTE** d'acquiescer cette parcelle
- **REGLERA** les frais de notaires assimilés à cette vente
- **CHARGE** le maire de prendre contact avec le notaire

**5 – OFFRE BANCAIRE**

**D/2022-20**

Suite au vote du budget primitif conseil du 8 mars il est prévu de contracter un emprunt concernant les travaux de rénovation du logement place François Hébert sur l'opération n° 34 inscrit pour 50 000 €

Une demande de simulation d'emprunt bancaire a été formulée au crédit mutuel, à la caisse d'épargne, au crédit agricole et à la banque postale sur la base de 43 154 € (correspondant au devis ht pour le gros œuvre considérant qu'une partie de la TVA sera récupérée d'ici 2 ans. et ttc pour la peinture (réalisée par un auto-entrepreneur).

Ainsi après présentation des propositions financières reçues, considérant les taux actuels proposés et les délais de validité des offres à 15 jours, il convient de statuer rapidement afin de pouvoir commencer les travaux et louer à nouveau ce logement dès que possible.

Mme SLONINA Bénédicte, étant administratrice au crédit agricole se retire au moment du vote

Le Conseil municipal, à 9 voix POUR,

- **ACCEPTE** la proposition de prêt du CREDIT AGRICOLE pour un montant de 43 154.00 € sur 120 mois (10 ans) avec un taux proposé à 1.63%
- **REGLERA** les frais de dossier d'un montant de 120.00 €
- **CHOISI** le remboursement à échéance constante (remboursement progressif du capital) et une périodicité d'échéance trimestrielle.

**Informations diverses**

- Point sur l'avant-projet de réaménagement du centre bourg de Rillé avec les chiffrages
- 13 juillet : confirmation de location des barnums chez traditions et loisirs – rdv le mardi 12 juillet à 14 h au chêne pilé pour le chargement et montage ensuite à la salle des fêtes

**Fin de séance : 20 h 15**

<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 5 MAI 2022</b>				
<b>N° délibération</b>	<b>Nomenclature « Actes »</b>		<b>Objet de la délibération</b>	<b>Page</b>
	<b>Code</b>	<b>Thème</b>		
<b>D/2022-15</b>	8.5	Politique de la ville – habitat- logement	Ajout à l'ordre du jour	18
<b>D/2022-16</b>	8.8	Environnement	Protection de mise en valeur de l'environnement du lac – Lac de Pincemaille – périmètre et classement ENS	18
<b>D/2022-17</b>	7.1	Décisions Budgétaires	Décisions Modificatives n°1	20
<b>D/2022-18</b>	7.5	Subventions	Attribution subventions aux associations	21
<b>D/2022-19</b>	3.1	Acquisitions	Proposition achat terrain	22
<b>D/2022-20</b>	7.3	Emprunt	Offre bancaire	22

Les signatures sont dans le registre des délibérations